

Règlement soirées photos

14 janvier 2025

Règles principales pour envoi des photos

Un nombre maximum de **15 images par auteur** pour les séances libre ou sélection, nature ou général.

Envoi des images à l'animateur de la soirée :

Nous souhaitons les recevoir par plateforme type WETRANSFER, **le jeudi soir au plus tard**. L'objectif est de pouvoir s'assurer que le volume d'images à présenter est compatible avec une séance de 1h30 – 2h00 maximum afin de garantir une bonne qualité des échanges. S'il y a trop d'images, on ne prendra que les 10 premières (à vous de les classer par ordre de préférence si vous le souhaitez) ; le trop plein sera à représenter lors d'une prochaine séance de même type, libre ou sélection. Donc pas de clé USB en début de séance sauf si vous avez prévenu l'animateur avant et qu'il est d'accord.

Nomenclature des images :

Il est essentiel de bien nommer vos fichiers pour que nous puissions les exploiter dans la Gaphothèque et pour les concours.

La seule dénomination valide est :

05-0031-0000_Titre.jpg

05-0031- : est le N° de l'union régionale UR05 à laquelle nous appartenons et 0031 pour notre N° fédéral, donc toujours les mêmes.

0000 : est votre N° adhérent

_Titre : est le titre que vous donnez à votre image

Si vous voulez mettre un ordre de choix dans vos images lorsqu'il y en a plus de 10, mettre le N° d'ordre dans la partie en vert (01, 02 ...) :

05-0031-0000_01_Titre.jpg

Nota : Vous trouverez votre N° FPF dans l'Annugaphe téléchargeable sur notre site « gape.art »

Extrait de l'Annugaphe :

Nom & Prénom	N° UR	N° CLUB	N° FPF-Club
BALDINI Michel	05	0031	0196

Résolution des images :

Pour les **sélections** : **3500 pixels de bord large** (au minimum, mais redimensionner si les images sont trop grandes)

Pour les **libres** : 1920 pixels de bord large est suffisant

Ce règlement est mis en ligne sur <https://gape.art/reglements/>

Bien amicalement
Les commissaires.